
LA FONDATION DU PATRIMOINE NORD-PAS-DE-CALAIS

Missions :

Organisme privé à but non lucratif, reconnu d'utilité publique un an après sa création, la Fondation du Patrimoine intervient, à l'échelle locale pour promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'Etat.

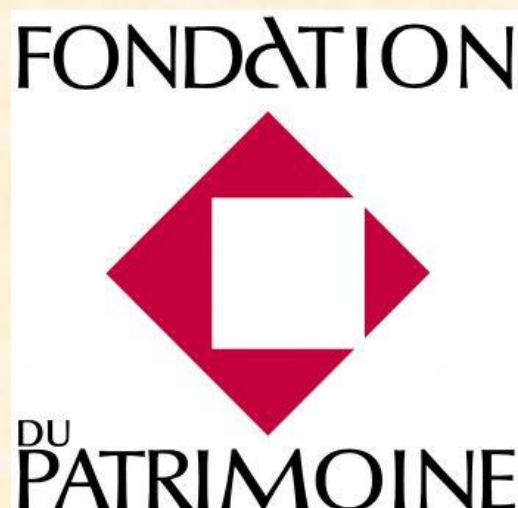
La Fondation du Patrimoine permet aux propriétaires privés, communes ou associations, suivant certains critères, d'obtenir une participation financière, une subvention de la Fondation du Patrimoine ou une défiscalisation du montant des travaux de restauration effectués. Les travaux effectués grâce au travail de la Fondation du Patrimoine sont récompensés par l'obtention d'un label.

La Fondation permet d'aider des projets de sauvegarde du patrimoine grâce à des souscriptions effectuées auprès de partenaires soit privés grâce au mécénat d'entreprise, soit publics. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

La Fondation attribue en outre des **subventions**, prélevées sur ses fonds propres, aux collectivités et associations qui sont parvenues à susciter un engouement populaire exemplaire autour de leur projet.

Contact:

Coordonnées de la délégation Pas-de-Calais :
Fondation du Patrimoine - Délégation Pas-de-Calais
Manoir du Huisbois
BP 22
62 142 COLEMBERT
Tel : 03.21.87.84.68. Fax: 03.21.87.90.88



Site ressource :

<http://fondation-patrimoine.org/fr/nord-pas-de-calais-17>